



Mont
Saint
Aignan

ARRETE PROVISOIRE

NOUS, Maire de la Ville de MONT-SAINT-AIGNAN ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté général de circulation et de stationnement n°92-414 en date du 24 Septembre 1992 ;

VU le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1^{er} avril 2019 ;

VU l'ensemble des arrêtés municipaux réglementant la circulation et le stationnement, **rue de la Croix Vaubois** ;

CONSIDERANT la demande de l'entreprise NGE INFRANET, afin de procéder à des travaux pour le déploiement de la fibre optique, **rue de la Croix Vaubois** ;

N° 2025 - 1241

Du registre des arrêtés municipaux

CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE DE LA CROIX VAUBOIS

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1^{er}. - La circulation des véhicules de toute nature sera localement réduite, réglée par une signalisation temporaire. La route sera fermée à hauteur de l'intersection avec la rue Albert Camus, au droit de l'intervention, sur une journée, pour la nécessité du chantier, **rue de la Croix Vaubois, entre la période du 15 octobre 2025 et du 15 novembre 2025.**

Article 2.- Une déviation sera assurée par la rue Albert Camus, boulevard Siegfried et l'avenue du Mont-aux-Malades.

Article 3.- Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans les mêmes emprises de lieu et de date qu'à l'article 1^{er}.

Article 4.- La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise et à ses frais, 48h avant les travaux.

Article 5.- Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A MONT SAINT AIGNAN, le 01 octobre 2025

Certifié exécutoire par publication et affichage
En date du : 02 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation



Gérard RICHARD
Conseiller Municipal Délégué
Chargé de la Gestion
des Espaces Publics

Copies

- Police Nationale / Municipale
- SAMU
- SDIS
- Direction des Déchets et Direction des Transports de la Métropole
- Entreprise NGE INFRANET